Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260316-2026_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DE

TRESBŒUF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TRESBŒUF

Séance du 6 mars 2026

Effectif légal : 15
Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Absents représentés : 2
Nombre de votants : 15
Quorum réuni

Le six mars deux mille vingt-six,
Le conseil municipal de la commune de TRESBOEUF s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, sur convocation en date du deux mars deux mille vingt-six, adressée par Mme ROUX Laurence, Maire.

Sont présents : Mme BOISNARD Christine, Mme DUCLOS-BAREL Sandrine, M. DELEFOSSE Pierre, Mme HENNINOT Emmanuelle, Mme GUILLOT Patricia, M. HUREL David, Mme JOUAND Vanessa, Mme LOUIS Gwénola, M. NIMAL Gérald, M. Thierry HUCHET, Mme ROUX Laurence, M. ROBERT Michel, M. TOINEL Alain,

Pouvoirs : Absente représentée
Mme ROUILLE Océane par M. TOINEL Alain
M.VACHEROT Romain par Mme BOISNARD Christine

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de désigner à main levée le secrétaire de séance. Mme JOUAND Vanessa a été désignée en qualité de secrétaire de séance (article L. 2121-15 du CGCT).

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales – exercice 2026 - délibération 2026-15
Madame la Maire indique que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales ne nous est pas encore parvenu, cependant il est proposé au conseil municipal de voter les taux 2026. L'état 1259 sera complété ultérieurement et transmis en Préfecture avec la délibération du vote des taux.

Pour rappel les taux des 3 dernières années.

Les bases effectives pour 2023 : Bases FB : 672 453 € en 2023 Bases FNB : 134 807€ en 2023 Bases TH : 73 807€ en 2023	Les taux en 2023 TFPB : 38.45% TFPNB : 44.86% TH : 15.44%
Les bases prévisionnelles pour 2024 : Bases FB : 705 800 € en 2023 Bases FNB : 139 500€ en 2023 Bases TH : 68 800€ en 2023	Vote des taux 2024 TFPB : 38.95% TFPNB : 45.44% TH : 15.64%
Les bases prévisionnelles pour 2025 : Bases FB : 729 800 € en 2025 Bases FNB : 142 400€ en 2025 Bases TH : 55 500€ en 2025	Vote des taux 2025 TFPB : 39,20% TFPNB : 45,73% TH : 15,74%

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213503436-20260316-2026_15-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

- Décide de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.20 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 45.73%
  - Taxe d'habitation (TH) : 15.74 %

- Charge Madame La Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux,
  - de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme,

La Maire,

Laurence ROUX

La Secrétaire

Vanessa JOUAND